



POLICE CANTONALE

 DOSSIERS Pol cant

Aff :

Aucune entête ni date ?

Sur la Transcription de la cassette enregistrée par SANCHEZ en page 3, il confirme qu'avant son assassinat, il avait transmis des dénonciations à "un juge informateur vaudois" pour être couvert contre les crimes qu'il dénonçait.

On voit ainsi que le "juge" en question était au courant de l'escroquerie, bien avant l'assassinat de SANCHEZ et bien que ces crimes soient poursuivis d'office, le juge n'a rien entrepris. Ou plutôt, il s'est certainement référé au Parquet genevois qui l'a impliqué dans le complot.

Dès lors, on comprend beaucoup mieux l'attitude du juge Jean-Marie RUEDE qui a conclu au suicide de SANCHEZ et refusé une enquête liée aux dénonciations d'escroquerie...

Ansi, la responsabilité du Canton de VAUD dans les détournements FERRAYE est engagée.

Nature de l'affaire:

Voir page de garde.

Rôle de la personne :

Témoïn.

NOM :	AVONDET	Prénom :	Catherine
Né(e) le :	12.06.1966	à :	Bülach/ZH
Origine :	Genève et Yverdon-les-Bains		
Stat.étr. :	---		
Etat civil :	Célibataire		
Fils (fille) de :	---	et de :	---
Profession :	Infirmière	Inc. mil. :	---
Domicile :	1400 Yverdon-les-Bains, rue Roger-de-Guimps 28, c/parents		
Surnom :	---		
Alias :	---		

PREAMBULE

Mardi 15 mai 2001, vers 1530, M. Pierre JACCARD, agriculteur domicilié à Essertines-sur-Rolle, circulait à bord de sa voiture dans les alentours de ses champs agricoles, au lieu dit "Croix-de-Châtel". A un moment donné, l'intéressé aperçut de la fumée blanche qui s'élevait, quelque 400 mètres plus loin, sur une parcelle appartenant à M. Christian HOFER, domicilié à Mont-sur-Rolle.

Dès lors, M. JACCARD, ancien commandant du feu de son village, s'est approché du sinistre. Au fur et à mesure qu'il avançait, la fumée devenait de plus en plus noire et épaisse. Arrivé sur place, 30 à 40 secondes plus tard, M. JACCARD a tout de suite vu qu'un être humain, torse nu, dont une partie du corps était en flammes, s'éloignait d'une voiture, qui était également en feu. Finalement, la victime s'est écroulée, avant de rouler sur quelques mètres, en contrebas d'un talus.

Arrivé à sa hauteur, M. JACCARD remarqua qu'il s'agissait d'un homme, toujours conscient. La victime semblait ne porter qu'un slip, des chaussettes et des chaussures de ville. Spontanément, l'homme lui a déclaré que sa voiture avait explosé lorsqu'il avait mis le contact. ?

Par la suite, M. JACCARD a été rejoint par une jeune femme de "Jeunesse en mission", dont la maison se situe à quelques dizaines de mètres du drame. Le service ambulance de Gimel, puis l'hélicoptère de la REGA, sont arrivés à leur tour.

Relevons que ces éléments ressortent de la déposition de M. JACCARD, faite le 19 mai 2001. Nous nous y référons pour le détail.

AUDITIONS D'AUTRES TEMOINS

Deux personnes de la maison "Jeunesse en mission" ont également été entendues par procès-verbal d'audition, dans le cadre de cette affaire.

Catherine AVONDET :

Infirmière de profession, Mlle AVONDET se trouvait à la cuisine lorsqu'une des responsables de "Jeunesse en mission" est venue l'aviser qu'un homme était gravement brûlé et qu'elle souhaitait son aide. Arrivée auprès de la victime, Mlle AVONDET a d'emblée remarqué que celle-ci était gravement brûlée. Après avoir crié qu'on lui apporte des pansements, des draps, des couvertures et de l'eau, cette secouriste s'est entretenue avec la victime, qui était toujours pleinement consciente. L'homme a notamment pu lui dire qu'il s'appelait SANCHEZ, son prénom n'ayant pas été retenu par Mlle AVONDET.

Tout en continuant à lui prodiguer les premiers soins, notamment en rafraîchissant les parties brûlées de son corps avec de l'eau, Catherine AVONDET a remarqué que la victime était plus particulièrement brûlée au niveau des parties génitales. Son visage était moins atteint que le reste du corps.

Selon une étude faite dans le drame de l'OTS, seul un lance-flamme peut brûler complètement une partie du corps et en laisser une autre intacte.

Probablement rosé d'essence quand était encore assis, comme vu dans le rapport DARRER ?

Relevons qu'à aucun moment, ils n'ont abordé le sujet concernant l'origine du drame. Selon Mlle AVONDET, André SANCHEZ est toujours resté calme, donnant l'impression de laisser faire les choses. Elle a encore constaté que l'intéressé portait des chaussures de ville, restées intactes, qu'il avait des restes de socquettes sur les chevilles, une ceinture autour de la taille et qu'il portait une montre métallique. Mlle AVONDET a encore déclaré avoir été surprise lorsqu'elle a demandé à la victime si elle pouvait prier pour elle. En effet, en réponse à cette question, M. SANCHEZ s'est contenté de répondre, d'une façon détachée : "ouais, pfff...".

Pour le reste de ses déclarations, nous nous référons également au procès-verbal d'audition de Mlle Catherine AVONDET, annexé à ce rapport.

Christine MARKUSON :

Mme MARKUSON est professeur de langues à l'Ecole "Jeunesse en mission". Le jour en question, vers 1550 - 1600, alors qu'elle se trouvait dans l'appartement qu'elle occupe au dernier étage du bâtiment de l'Ecole, elle a entendu un bruit bizarre, lui faisant penser qu'un incident était arrivé sur le chantier de l'établissement. Relevons que lors de son audition, Mme MARKUSON n'a pu nous décrire le bruit qu'elle avait entendu. Lorsqu'elle s'est penchée à sa fenêtre, pour regarder à l'extérieur, elle a remarqué un homme, dont les vêtements brûlaient,

précisant que c'était surtout ses pantalons qui étaient en feu. Par la suite, après avoir appelé de l'aide, Mme MARKUSON a entendu quelques petites explosions. On lui a rapporté, par la suite, que ces déflagrations étaient dues à l'éclatement des pneus.

Christian BAUDIN :

M. BAUDIN a été entendu par procès-verbal d'audition, le 29 mai 2001. L'intéressé est le responsable du service ambulance de Gimel et de sa région et cela fait une vingtaine d'années qu'il s'occupe des interventions, employant 8 personnes à plein temps ou à temps partiel.

Après avoir envoyé une première équipe de 3 personnes, à bord d'une ambulance, M. BAUDIN s'est également rendu sur les lieux de l'incendie. Au vu de son expérience, il a tout de suite remarqué qu'il se trouvait en présence d'un brûlé grave, voire d'un cas désespéré, laissant cependant ses collaborateurs s'occuper de M. SANCHEZ.

Effet du GHB ?

M. BAUDIN a précisé que ce dernier était conscient et surtout très calme et stoïque, donnant l'impression d'être résigné. Aux questions posées par ce secouriste, M. SANCHEZ a également pu décliner son identité, précisant qu'il était né en Algérie et qu'il habitait à Morges.

Au vu des réponses claires et précises qu'il lui avait fournies, M. BAUDIN s'est alors dit qu'il était nécessaire de lui poser des questions sur les circonstances de ce qui s'était passé. N'ayant d'abord obtenu aucune réponse, M. BAUDIN a insisté, précisant à la victime qu'une voiture ne brûlait pas toute seule. Là, M. SANCHEZ lui a répondu par un "Non" catégorique, laissant comprendre à son interlocuteur qu'il ne désirait pas en dire plus. Dès ce moment, M. BAUDIN l'a laissé tranquille, l'hélicoptère arrivant juste après.

Précisons encore que M. BAUDIN avait entendu dire, de la bouche de M. Pierre JACCARD, que la victime lui avait déclaré que sa voiture avait explosé lorsqu'il avait tourné la clé de contact. Selon ce garagiste, un tel phénomène n'est pas possible. **Hammelin GHAZI (HAMMOUD) Syrien, Capitaine de l'armée, était un spécialiste dans l'explosion des voitures. Après l'assassinat de SANCHEZ, il n'était plus joignable aux Nos +33 4 74 52 15 60 et +33 6 22 33 56 60**

Nous annexons l'audition de M. BAUDIN à ce rapport, ainsi qu'une copie de la fiche d'intervention.

Nicolas MEYLAN :

M. MEYLAN, médecin, faisait partie de l'équipage de l'hélicoptère, qui a pris en charge André SANCHEZ, jusqu'au CHUV. Contacté par téléphone, M. MEYLAN a simplement pu nous dire qu'il avait demandé à la victime ce qui s'était passé et que M. SANCHEZ lui avait répondu qu'il ne se souvenait pas. Ce témoin n'a pu nous apporter d'autres précisions. **Effet du GHB ?**

IDENTIFICATION DE LA VICTIME

La victime a pu formellement être identifiée comme étant André Roland SANCHEZ, né le 06.08.1948 en Algérie et domicilié à Morges, Rives de la Morges 3, en concubinage avec Mlle Carole LINDER.

M. SANCHEZ était le directeur de la Société CAPITAL-FINANCES SA, sise à Lausanne, Galeries Benjamin-Constant 1.

DECOUVERTE D'ELEMENTS D'ENQUETE

L'inspectrice DARRER, du Service de l'identité judiciaire et l'IPA FIAUX, spécialiste du groupe incendie de la Police de Sûreté, se sont déplacés le même jour sur les lieux du sinistre.

Près du blessé, il a été découvert une paire de lunettes médicales, une boîte d'allumettes, entamée, des lambeaux d'habits brûlés et des pièces de monnaie française.

Quant au véhicule, un break Volvo V70, il était entièrement calciné. Seules les structures métalliques en acier avaient subsisté. Relevons que la porte arrière droite était ouverte, des restes de peinture étaient encore visibles à l'extrémité ce qui laissait penser que cette portière avait été ouverte avant le sinistre. Le bouchon du réservoir, quant à lui, a été retrouvé à proximité du véhicule. Il était presque intact.

Plusieurs prélèvements ont été faits par l'insp DARRER, pour y rechercher d'éventuels accélérateurs. Ces échantillons ont ensuite été transmis à l'Institut

En feu, rôti y compris les parties génitales, il a gardé ses lunettes et la boîte d'allumettes en mains pour la déposer intacte près de lui afin de garantir la thèse du suicide... grotesque et bravo RUEDE, t'as su convaincre tes troupes !

de Police Scientifique et de Criminologie, pour analyses. D'autres prélèvements, notamment les lambeaux d'habits de la victime, ont également été envoyés à un service spécialisé à Zurich.

Un rapport complet, faisant état des résultats de ces diverses analyses, a été transmis par l'insp DARRER au **Magistrat instructeur**. Nous nous y référons pour le détail. **Jean-Marie RUEDE**

Dans les messages cités plus bas, SANCHEZ dénonçait une gigantesque escroquerie, crime poursuivi d'office ! Le juge d'instruction n'a pas voulu enquêter...

PRETENDUES MENACES CONTRE ANDRE SANCHEZ

ROSSEL : Avocat à Morges qui a menacé Joseph FERRAYE de mort !

Le 17 mai 2001, Me Jean-Emmanuel ROSSEL, avocat de M. SANCHEZ, a déposé une bande audio à l'Office d'information pénale de Morges, sur laquelle M. SANCHEZ avait laissé divers messages, enregistrés sur un dictaphone SONY. Cet appareil avait été laissé par la victime à son domicile de Morges, de même que sa **mallette de travail**, dont il ne se séparait jamais, selon ses proches. André SANCHEZ laissait entendre sur la bande audio en question, que **s'il venait à disparaître**, ce ne serait pas parce qu'il avait mis fin à ses jours. Il sous-entendait en effet qu'il était impliqué dans **des affaires financières qui avaient mal tourné** et que diverses personnes, dont il donnait les noms, pourraient être à l'origine de sa mort. Relevons ici que la transcription intégrale de la bande a été remise au Magistrat instructeur.

ROSSEL a-t-il fait le nettoyage à la demande du Magistrat instructeur Jean-M RUEDE ? ?

Me ROSSEL avait également retrouvé, au domicile de M. SANCHEZ, une note manuscrite de l'intéressé, adressée à son amie Mlle LINDER, stipulant qu'il allait se rendre à un rendez-vous au Signal-de-Bougy, avec des individus connus comme partenaires financiers. Cette rencontre devait avoir lieu, selon la victime, le jour du drame. La note manuscrite a également été jointe au dossier.

En octobre 2004 environ, FERRAYE a composé le tél de SANCHEZ pour voir si la Société existait toujours et obtenir des renseignements de la secrétaire. C'est ROSSEL qui a répondu après avoir dévié le transfert des appels chez lui... Pourquoi plus de 3 ans après le décès de SANCHEZ,

CONCLUSION ET REMARQUES COMPLEMENTAIRES

ROSSEL maintient-il la ligne de SANCHEZ ??? BCS FINANCE a-t-elle toujours une implication dans les détournements ? Les manipulations dénoncées dans la cassette se poursuivent-elles ?

M. SANCHEZ, par les messages qu'il a laissés sur son dictaphone et par sa mort, a voulu diriger l'enquête sur un assassinat. Cependant, nous avons acquis la conviction que l'intéressé a volontairement mis fin à ses jours, en s'immolant par le feu. Si le mobile de son acte reste flou jusqu'à ce jour, **la situation financière** dans laquelle il a pu se trouver, de par sa responsabilité ou celle d'autres personnes, devrait **devoir** Pour la deuxième fois, ROSSEL a menacé Joseph FERRAYE de mort en ces termes : **"Si je vous tuais là maintenant, tout de suite, ça simplifierait la vie de beaucoup de monde..."** Lorsque FERRAYE s'est présenté à 17H, le personnel avait quitté l'Etude et ROSSEL était seul. Quand FERRAYE a déclaré que M-E BURDET était au courant du RV, ROSSEL lui a de mander de quitter l'Etude...

Le "juge" Jean-Marie RUEDE a interdit l'enquête sur l'aspect financier de l'affaire

ROSSEL a ensuite fait dévier le tél de SANCHEZ à son Etude.

Alors que FERRAYE tentait d'appeler SANCHEZ. C'est ROSSEL qui a répondu. Il a menacé FERRAYE de mort !

En octobre 2004 environ, FERRAYE a composé le tél de SANCHEZ pour voir si la Société existait toujours et obtenir des renseignements de la secrétaire. C'est à nouveau ROSSEL qui a répondu et a fixé RV à Joseph FERRAYE à son Etude.

Lorsque FERRAYE s'est présenté à 17H, le personnel avait quitté l'Etude et ROSSEL était seul.

Sur les faits et les circonstances de sa mort, nous pouvons apporter les précisions suivantes :

A-t-il été emmené drogué ?

1° Il semble que M. SANCHEZ ne se séparait jamais de sa serviette, qui a pourtant été retrouvée à son domicile, avec le dictaphone sur lequel il avait enregistré ses messages.

Implication HAMMELIN cité plus haut ?

2° M. SANCHEZ a déclaré au premier intervenant, M. Pierre JACCARD, que sa voiture avait explosé lorsqu'il avait tourné la clé de contact. S'il n'a pas été possible de déterminer si la clé était au contacteur, notre service technique a constaté des dégâts de moindre importance dans le bloc moteur, par rapport à l'habitacle. Nous avons toujours la conviction que M. SANCHEZ, pleinement conscient et malgré son état, a voulu continuer à vouloir diriger les recherches vers un attentat ou un assassinat.

Montage de ROSSEL - MOTTU - Alan KURTOVIC, etc. ? voir page 166/200 du mémoire du 11 septembre 2006 : https://swisscorruption.info/royalties/memoire_2006.pdf

3° Comme déjà mentionné, aucune trace d'explosion n'a été constatée dans le bloc moteur, ni même au niveau de la carcasse de la voiture. Or, selon les analyses effectuées sur les lambeaux des vêtements de M. SANCHEZ, un accélération, de type essence, a été constaté. Au vu des délais, on parle même d'une quantité importante de ce carburant (voir rapport de l'insp DARRER, point 6).

4° Une boîte d'allumettes, semblable à d'autres boîtes retrouvées chez M. SANCHEZ, a été retrouvée à proximité de son corps. Un seul frottement a été constaté sur le frottoir de la boîte en question. La mise a feu a eu lieu dans la voiture, il n'y a eu qu'un seul frottement sur la boîte d'allumettes et SANCHEZ en feu, aurait pris la boîte avec lui. Il ne restait rien de ses habits, mais la boîte était intacte...

Nous ouvrons ici une parenthèse pour mentionner que lorsque M. SANCHEZ s'est aspergé abondamment d'essence, qu'il a attendu quelques secondes dans son véhicule avant de craquer l'allumette en question, les émanations de gaz ont pu provoquer une sorte d'explosion, provoquant le bruit comparable à celui qu'a entendu Mme MARKUSON.

Sanchez a été aspergé et le feu a pu être mis par une personne à l'arrière de la voiture qui par l'explosion n'a pas pu refermer la porte restée ouverte...

5° Lorsque M. JACCARD s'est dirigé vers le sinistre, il a d'abord remarqué une fumée blanche, qui devenait de plus en plus noire et épaisse. Dès lors, nous pouvons affirmer qu'il a remarqué les toutes premières fumées et que le drame venait d'avoir lieu. Il lui a fallu 30 à 40 secondes pour arriver sur place. M. JACCARD n'a rien remarqué de spécial, ni de présence suspecte. De plus, le chemin sur lequel se trouvait la voiture est sans issue.

et un foyer qui a débuté à l'opposé de l'endroit qu'il a "choisi" comme source du foyer...

www.swisscorruption.info/jakob-gutknecht

SANCHEZ aurait pris quel récipient pour s'asperger ? Rien n'a été retrouvé sur les lieux...

Prétendre que le récipient aurait fondu alors que la boîte d'allumettes était intacte, c'est quand même un sacré scénario... digne du spécialiste incendie de la police de sûreté vaudoise FIAUX qui dans le dossier Jakob GUTKNECHT, est incapable de voir un incendie criminel malgré un détonateur retrouvé sur place...

6° M. SANCHEZ n'était pas entravé et était toujours conscient. A aucun moment, il n'a parlé de la présence de tiers. **Propriétés du GHB - Aucun souvenir !**

Pour le reste des constatations techniques, nous nous référons au rapport établi par l'insp DARRER, du service de l'identité judiciaire.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Z. J.', written over a horizontal line.

Annexe : 1 p-v d'aud de JACCARD Pierre, du 19.05.2001,
1 dito de AVONDET Catherine, du 22.05.2001,
1 dito de MARKUSON Christine, du 22.05.2001,
1 dito de BAUDIN Christian, du 29.05.2001, avec fiche d'intervention.